FMH SERVICES

Conflits au sein de l’équipe du cabinet – comment la protection juridique en droit du travail peut vous aider

Au quotidien, la collaboration au sein de l’équipe du cabinet est généralement bien rodée et elle fonctionne bien. Mais que se passe-t-il en cas de tensions ? Un licenciement est contesté, des heures supplémentaires sont réclamées ou un certificat de travail donne lieu à des désaccords ? Dans de telles situations, il ne s’agit soudainement plus seulement d’organisation et de communication, mais aussi de questions relevant du droit du travail, avec les conséquences que cela implique dans la pratique.



Le rôle d’employeur implique des responsabilités
Les médecins ne sont pas seulement des professionnels de santé ; ce sont aussi des employeurs. Cela implique de nombreuses obligations légales. Les relations de travail sont soumises à des dispositions légales claires et même les plus petites ambiguïtés peuvent rapidement donner lieu à des conflits. C’est justement dans un environnement de travail souvent confiné et intime, comme un cabinet médical, que les différends peuvent rapidement s’amplifier. Les sujets de contentieux typiques concernent, par exemple, les licenciements et leurs délais de préavis, les créances salariales ou les heures supplémentaires impayées, le manque de clarté lié aux absences ou la rédaction des certificats de travail. Les conflits interpersonnels au sein d’une équipe peuvent également avoir une dimension juridique, par exemple lorsque des accusations sont formulées ou que des limites sont franchies.

Quand un conflit aboutit à une procédure judiciaire
Tous les conflits ne finissent pas devant les tribunaux, mais ils sont nombreux à s’amplifier lorsqu’aucune solution à l’amiable n’est trouvée. C’est précisément dans ces cas qu’intervient l’assurance protection juridique. Elle aide les propriétaires de cabinet à défendre leurs intérêts juridiques de manière systématique et à gérer les litiges de manière structurée.

En cas de litige, l’assurance protection juridique prend en charge l’assistance juridique, mène les négociations avec la partie adverse et examine les solutions possibles. L’objectif est de parvenir à une solution appropriée et économiquement rationnelle, si possible à l’amiable, sinon dans le cadre d’une procédure judiciaire. S’il est impossible de parvenir à un accord, les frais d’avocat, de justice ou d’expertise sont pris en charge dans les cas où le litige est réglé. Parallèlement, on évalue en permanence si une procédure est susceptible d’aboutir ou s’il existe d’autres solutions qui serviraient les intérêts de toutes les parties concernées.

Trois exemples concrets typiques
Un médecin assistant quitte le cabinet médical et il n’est pas d’accord avec son certificat de travail. Il exige des modifications et menace d’intenter une action en justice. L’assurance protection juridique apporte son aide pour l’analyse juridique, elle mène les négociations et accompagne le cabinet dans la rédaction d’une solution juridiquement sûre.

Une assistante médicale fait valoir ses heures supplémentaires et ses jours de congés non pris après son licenciement. La demande n’est pas clairement documentée. Un différend éclate et concerne plusieurs milliers de francs. La protection juridique examine le bien-fondé de la demande, elle se charge de la communication avec la partie adverse et, si nécessaire, elle assume la représentation juridique.

Dans un cabinet médical de groupe, un conflit entre deux collaborateurs s’amplifie. L’une des personnes concernées porte de graves accusations et estime que ses droits personnels ont été violés. La situation se transforme en litige relevant du droit du travail. La protection juridique apporte un soutien pour l’analyse juridique et elle aide à trouver une solution avant que le conflit ne s’aggrave davantage.

Bien plus qu’une simple prise en charge des frais
Un aspect souvent sous-estimé de l’assurance protection juridique est son rôle actif dans la gestion des conflits. Il ne s’agit pas seulement de prendre en charge les frais, mais également de fournir un soutien professionnel dans les dossiers. Les assureurs disposent de juristes expérimentés qui évaluent le dossier, élaborent des stratégies et accompagnent la personne assurée tout au long de la procédure. C’est précisément dans le domaine du droit du travail, dans lequel les aspects émotionnels et factuels sont étroitement liés, que ce soutien est particulièrement important. Il aide à prendre du recul par rapport à la situation et à prendre des décisions éclairées.

Bien préparé pour le quotidien au cabinet
Les conflits liés au droit du travail font partie du quotidien des cabinets. Ce qui compte, c’est la manière dont ils sont gérés. Les personnes qui peuvent compter sur un soutien professionnel dans de telles situations gagnent en assurance lorsqu’il s’agit de prendre des décisions importantes et elles évitent ainsi toute escalade inutile.

Une assurance protection juridique adaptée au cabinet permet d’aborder les conflits de manière structurée, de défendre ses intérêts de manière cohérente et de garder une vue d’ensemble même dans les situations complexes. Disposez-vous d’une couverture adaptée ? Grâce à notre solution spécialement conçue pour les médecins, vous bénéficiez en outre de conditions contractuelles avantageuses. Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez-nous ou demandez directement un devis à l’adresse suivante : www.fmhinsurance.ch/pj .

FMH Services (Insurance)
Roth Gygax & Partner AG*
Moosstrasse 2
3073 Gümligen
Téléphone 031 959 50 00
mail@fmhinsurance.ch
www.fmhtinsurance.ch

*Roth Gygax & Partner AG est une entreprise de conseil indépendante sur le plan juridique et économique recommandée par la société coopérative FMH Services.